



7, rue Caron, Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0

inforomanpolicier@gmail.com

PRIX DE LA RIVIÈRE OUELLE DE LA NOUVELLE POLICIÈRE (CATÉGORIE JUNIOR ET CATÉGORIE SENIOR) STATUTS ET RÈGLEMENTS DES PRIX POUR 2026*

1. OBJECTIF

Les prix de la rivière Ouelle de la nouvelle policière (catégories Junior et Senior) sont attribués chaque année par la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. pour récompenser des auteurs amateurs de nouvelles policières qui se sont signalés par la qualité de leurs textes selon les critères établis.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les auteurs des nouvelles policières doivent :

- avoir entre 14 et 17 ans au dernier jour fixé pour le dépôt des textes, pour la catégorie Junior, et au moins 18 ans pour la catégorie Senior,
- être le seul auteur de la nouvelle policière proposée,
- habiter, travailler ou étudier à l'intérieur des frontières du Québec,
- ne pas être membre du conseil d'administration de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. ou du jury, ni membre de leur famille immédiate (enfant, conjoint ou conjointe, père ou mère, frère ou sœur) ou vivre sous le même toit qu'eux,
- ne pas être un romancier professionnel ou un écrivain de fiction reconnu ou encore toute personne dont un roman ou un recueil de nouvelles a déjà été édité,
- s'engager à ce que le texte de la nouvelle policière qu'ils envoient n'ait pas fait l'objet de publication préalable (sur papier ou sur internet) ni de contrat d'édition et ne soit inspiré directement ou indirectement d'aucun texte déjà publié précédemment,

- n'envoyer qu'une seule nouvelle du même auteur.

3. NATURE DE L'OEUVRE

- La nouvelle doit être écrite en français (non traduite).
- La nouvelle doit être inédite et comporter un titre.
- La nouvelle doit être composée en Times New Roman 12 points, à double interligne et imprimée sur papier format 8,5 x 11 po.
- Le texte de la nouvelle sera déposé en quatre exemplaires imprimés en plus du fichier électronique en format Word, **sur clé USB**.
- La nouvelle devra être une nouvelle policière au sens large, c'est-à-dire un récit de fiction dont l'intrigue est soutenue par un suspense.
- Une nouvelle peut être soumise plus d'une fois au concours si elle est adaptée en fonction de la phrase amorce.

4. ANONYMAT ET FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Les quatre exemplaires de la nouvelle et le support informatique seront identifiés par le titre et un pseudonyme, et accompagnés d'une enveloppe scellée contenant le formulaire d'inscription fourni par la Société, dûment complété.

5. LONGUEUR ET PHRASE AMORCE

- Les nouvelles de la catégorie Junior doivent avoir une longueur de huit mille à vingt mille caractères, espaces incluses.
- Les nouvelles de la catégorie Senior doivent avoir une longueur de quinze mille à cinquante mille caractères, espaces incluses.
- À titre indicatif, une page contient environ 1 600 caractères. Word calculant ces statistiques, le respect du nombre de caractères est obligatoire.
- Chaque année, la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. propose **une phrase amorce obligatoire (première phrase)** pour le texte de la nouvelle policière (toutes catégories).

Pour le prix 2026, cette phrase est :

Étrange ! Encore un cadavre avec un saumon tatoué sur le bras gauche !

6. JURY ET SECRÉTARIAT DU JURY

Un secrétariat du jury désigné par le conseil d'administration de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. est chargé de vérifier que l'auteur respecte toutes les conditions prévues aux sections 2, 3, 4 et 5 du présent règlement. Si une ou plusieurs de ces conditions font défaut, le secrétariat du jury pourra refuser la nouvelle proposée.

Les textes des nouvelles admissibles sont ensuite soumis par le secrétariat aux trois membres du jury de chaque catégorie, en

préservant l'anonymat des auteurs jusqu'à ce que le jury ait déterminé les textes primés.

Pour chaque catégorie (Junior et Senior), un jury de trois personnes de compétence reconnue et nommées ou renommées chaque année par la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. aura à juger les nouvelles reçues, selon les critères établis ci-après.

7. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Chacun des trois membres du jury, pour chaque catégorie, devra, pour chaque nouvelle en lice et compte tenu de l'âge des candidats (catégorie Junior ou catégorie Senior), tenir compte des critères suivants :

- Originalité de l'œuvre (originalité et impression d'ensemble).
- Intrigue policière (respect du thème et art du suspense, personnages, dénouement).
- Intégration pertinente de la phrase amorcée à l'intrigue.
- Qualité de la langue (orthographe, vocabulaire, syntaxe, style).

Après lecture et évaluation de tous les textes qui leur sont soumis, dans le délai imposé, les trois membres de chaque jury auront pour tâche de sélectionner les trois meilleures nouvelles et de choisir le texte vainqueur du prix de la rivière Ouelle de la nouvelle policière, pour chaque catégorie. Le secrétariat du jury n'a aucun pouvoir de décision mais agira, le cas échéant, comme modérateur.

Le jury de chacune des deux catégories se réserve le droit de refuser la participation d'une nouvelle qui ne respecterait pas les normes généralement acceptées de ce que l'on considère d'abord comme une nouvelle, ensuite et surtout comme une nouvelle à caractère policier au sens le plus large du terme (récit de fiction dont l'intrigue est soutenue par un suspense).

8. ENVOI DES TEXTES (DÉLAIS ET ADRESSE)

Les quatre exemplaires imprimés, l'enveloppe scellée contenant le formulaire d'inscription et le fichier informatique de la nouvelle doivent être envoyés au plus tard le 30 juin 2026, le cachet de la poste ou le bordereau d'expédition faisant foi de la date d'envoi, à l'adresse suivante :

Prix de la rivière Ouelle de la nouvelle policière
Catégorie (précisez Junior ou Senior)
7, rue Caron, Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0

Toute soumission est définitive. Aucun changement ou substitution n'est possible. **Aucun document imprimé ou numérique ne sera retourné aux participants.**

La Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. se réserve le droit de publier les textes gagnants sans rétribution à leurs auteurs.

9. PRIX ATTRIBUÉS

Chaque année, pour chacune des catégories (Junior et Senior), la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. pourra

remettre :

- un TROISIÈME prix (certificat et bourse)
- un DEUXIÈME prix (certificat et bourse)
- un PREMIER prix appelé prix de la rivière Ouelle de la nouvelle policière et accompagné d'un trophée et d'une bourse.

Si, une année, le trop faible nombre de candidats ou la qualité des nouvelles présentées dans l'une ou l'autre catégorie ne justifie pas la remise du prix de la rivière Ouelle de la nouvelle policière, la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc. se réserve le droit, sur recommandation du jury, de ne pas décerner un, deux ou les trois prix pour cette année-là.

La décision des jurys est finale et sans appel.

10. REMISE DES PRIX DE LA RIVIÈRE OUELLE DE LA NOUVELLE POLICIÈRE

La remise des prix de la rivière Ouelle de la nouvelle policière a lieu chaque année à Saint-Pacôme lors du gala de la Société du roman policier de Saint-Pacôme inc., en même temps que la remise du prix Saint-Pacôme, soit le premier samedi d'octobre.

* Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que d'alléger le texte.